Délibération du Conseil Communautaire
****

Le 14 janvier 2023, le conseil Communautaire s'est réuni à la salle des Associations à Villetoureix sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 06 janvier 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	43	Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau Serrano – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Yves Mahaud – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Joël Constant – Bruno Limerat – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Philippe Chotard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	2	Jean-Claude Etourneau (Commune de Bertric-Burée) David Boucard (Commune de Verteillac)
Titulaires absents	15	Jean-Pierre Prigul – Christine Berthé – Lisa Boyer – Jean-Pierre Prunier – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup – Daniel Bonnefond – Ludovic Gillaizeau – Bernard Saint-Martin – Christophe Rossard – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand – Edwige Badel – Régis Defraye
Procurations	2	Ludovic Gillaizeau à Brigitte Pourtier Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

DELIBERATION N° 2023 / 01 : (Code Nomenclature /111)
RAPPORTEUR : Didier Bazinet
OBJET : Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer le marché d'assurance Dommages aux biens et annexes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R.2122-2du Code de la commande publique,

Vu la délibération 2022/191 en date du 7 décembre 2022,

Considérant qu'une consultation initiale a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert divisée en 6 lots définis ci-après :

- Lot 1 Dommages aux biens et risques annexes
- Lot 2 Responsabilités et défense recours
- Lot 3 Flotte automobile et accessoires
- Lot 4 Protection juridique
- Lot 5 Protection fonctionnelle et protection juridique défense pénale des agents et des élus
- Lot 6 Assurance des risques statutaires,

Considérant que dans le cadre du lot n°1 aucune offre n'a été réceptionnée, la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois a décidé de recourir à un marché public sans publicité ni mise en concurrence et a sollicité la compagnie d'assurance GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré,
Autorise Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles du lot n°1 Dommages aux biens et risques annexes avec GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE pour une cotisation annuelle de 47 110 €.

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 47
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois,
Didier Bazinet

Le secrétaire de séance du 23 janvier 2023
Jean-Didier Andrieux

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS
B.P. 10
Rue Couleau
24600 RIBÉRAC